



Impact financier de la pandémie sur la Ville de Prévost

Au printemps, nos craintes étaient grandes de voir la situation financière de la Ville grandement affectée par la pandémie. Nous envisagions que nos revenus allaient baisser de façons importantes et que nos dépenses allaient augmenter de la même façon. Une situation cauchemardesque pour tout gestionnaire. Les dépenses ont effectivement augmenté, mais nous avons eu de belles surprises au niveau des revenus.

REVENU – Les Droits de mutations (taxe de bienvenue) et permis – Les droits de mutation, bon an mal an, représentent 5% de nos revenus. Au printemps, lors de la fermeture presque complète du marché immobilier, les revenus provenant de ces droits ont considérablement chuté. Par ailleurs, depuis juin le marché a repris et en date du premier septembre les revenus provenant de cette source ont rejoint les chiffres de l'an dernier ce qui est une bonne nouvelle. Bien qu'il reste peu de maisons à vendre à Prévost, nous sommes confiants d'atteindre nos objectifs d'ici la fin de l'année.

Malgré le fait que des chantiers importants ont été retardés, beaucoup de Prévostois ont rénové leur propriété et les revenus de permis sont presque à la hauteur de ceux de l'année dernière. La différence principale entre 2019 et 2020 est due au permis du Canac qui avait rapporté plusieurs dizaines de milliers de dollars.

DÉPENSES – Mesures spéciales – La pandémie a obligé la ville à faire quelques dépenses extraordinaires :

- Achat de masques
- Achat de divers équipements de protection
- Affichage sur le territoire
- Location d'équipements supplémentaires pour permettre le télétravail, de camion pour assurer la distanciation sociale conformément aux demandes de la CNESST
- Location d'une roulotte de chantier pour assurer la distanciation sociale
- Temps supplémentaire pour la conciergerie
- Temps supplémentaire pour la sécurité civile

Les différentes mesures (masques, équipement, temps supplémentaire) pour faire face à la pandémie ont coûté jusqu'ici 125 000 \$.

REVENUS ET CONGÉ D'INTÉRÊTS – Pour aider nos citoyens touchés par la pandémie, nous avons suspendu les frais d'intérêts et pénalité jusqu'au 30 septembre sur le compte de taxes en retard. Cette mesure a permis à plusieurs de nos citoyens qui avaient momentanément perdu leurs emplois de souffler un peu.

Enfin, la ville touche des intérêts pour ses placements. Les taux d'intérêt ayant fondu, les revenus ont suivi le même chemin.

Normalement, les intérêts et pénalités rapportent 120 000 \$ par année. Si la tendance se maintient, on s'attend à des revenus de 70 000 \$. Il s'agit donc d'un manque à gagner de 50 000 \$.

CAMP DE JOUR – Les mesures sanitaires que nous avons dû mettre en œuvre pour tenir les camps de jour ont occasionné des dépenses supplémentaires. De plus, les mesures de distanciation sociale ont entraîné la diminution de plus de la moitié du nombre de participants. Cela a fait chuter les revenus provenant de la contribution des parents de 120 000 \$ à 40 000 \$ entraînant un manque à gagner de 80 000 \$. Cette activité s'autofinance pratiquement normalement.

Il était important pour le conseil d'offrir aux parents qui travaillent à l'extérieur une solution pour leurs enfants pendant l'été.

LOISIRS – Par ailleurs, plusieurs activités culturelles et de loisirs ont été annulées à cause de la pandémie. Certaines rapportaient des revenus d'autres pas. Au final, c'est environ 50 000 \$ d'économie que la Ville a faite.

AIDE FÉDÉRALE PROVINCIALE – La députée Marguerite Blais m'a annoncé par téléphone, il y a quelques jours, le montant de l'aide exceptionnelle que le gouvernement provincial et fédéral octroie à la Ville de Prévost. Nous devrions recevoir une confirmation écrite sous peu. Si cette aide se concrétise, et il n'y a pas de raison pour que cela ne soit pas le cas, les pertes de la municipalité liées à la pandémie seraient couvertes en très grande partie sinon entièrement.

Les impondérables

SÛRETÉ DU QUÉBEC – Il est certain que la présence policière a été accrue au printemps et le sera fort probablement cet automne. Cela

devrait se refléter dans la facture de la Sûreté du Québec. L'année dernière, le gouvernement a établi un cadre financier que les augmentations aux villes ne peuvent pas dépasser qui est de 7%. Il s'agit quand même pour Prévost de 7% de 2 millions de dollars.

MRC RIVIÈRE-DU-NORD – Depuis 2002, et avant dans certains cas, la Ville de Prévost participe au financement de plusieurs infrastructures supra locales. La part de chacune des villes est établie en fonction de leur population et de la richesse foncière. Pour l'aréna, le nombre d'utilisateurs direct est aussi tenu en compte.

PARC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD – Contre toute attente, le nombre d'utilisateurs payants du parc a augmenté de manière considérable pendant la pandémie. Donc malgré la fermeture du parc, ce printemps, sans réaliser d'excédent la régie du parc de la Rivière-du-Nord devrait bien s'en sortir.

TRAIN DE BANLIEUE – La baisse d'achalandage dramatique du train de banlieue tout en ayant un maintien du service entrainera un déficit important. Les gouvernements du Canada et du Québec ont déjà annoncé des fonds supplémentaires pour aider les sociétés de transport. Il reste à savoir si cette aide viendra combler le déficit de cette année et les déficits à venir.

L'année dernière la facture à la MRC représentait 2 millions.

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF, ARENA ET THÉÂTRE GILLES VIGNEAULT ET MACLAU – Le Transport adapté et collectif, l'aréna régional, le Théâtre Gilles Vigneault et le musée d'art contemporain des Laurentides ne devraient pas entrainer de déficit important étant donné qu'il y a eu fermeture pendant une longue période. Le transport adapté et collectif a un modèle d'affaires qui permet en temps de crise d'amortir une baisse d'achalandage et une fermeture pendant plusieurs semaines. Par ailleurs, la participation de la Ville à l'organisme devrait pour 2021 être majorée dépendamment de l'aide financière que le gouvernement fédéral et provincial donnera à l'organisme.

PARTAGE INÉQUITABLE DES SUPRALOCAUX – DEMANDE D'ARBITRAGE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Contribution exagérée au train de banlieue

La Ville de Prévost, ainsi que trois autres villes de la MRC, réclame un arbitrage à la Commission municipale du Québec concernant la facturation du train de banlieue.

Une résolution a été adoptée le 2 octobre dernier par la Ville de Prévost, ainsi que par trois autres villes de la MRC Rivière-du-Nord demandant un arbitrage par la Commission municipale du Québec afin d'établir si la facturation des trois dernières années pour leur contribution au train de banlieue, respecte l'entente intermunicipale sur le partage des supra locaux établie depuis 2002.

Selon cette entente, il est convenu que les villes de la MRC Rivière-du-Nord remboursent la Ville de Saint-Jérôme pour le service de train de banlieue dont bénéficie la population de la MRC. Les coûts relatifs à cet équipement sont attribuables strictement à la quote-part concernant les opérations du Train de banlieue.

Dans les faits, la MRC Rivière-du-Nord a payé en 2018, 2019 et 2020 pour le service du métro des sommes totalisant 331 439 \$. De plus, la MRC Rivière-du-Nord a payé en 2018, 2019 et 2020 la totalité de la contribu-

tion de base de la Ville de Saint-Jérôme qui se rapporte au service d'autobus local et intermunicipal, au transport adapté, au train et au métro pour une somme totale 2 219 295 \$.

Ces paiements ne semblent pas respecter l'entente de 2002 sur les supra locaux. Lors de l'approbation du budget 2020, j'ai exigé un avis juridique à ce sujet pour éclaircir la situation. L'avis juridique du cabinet Cain Lamarre, en date du 6 mai 2020, interprète en grande partie les dispositions et les faits de la même façon.

De plus, la facture soumise par la Ville de Saint-Jérôme à la MRC Rivière-du-Nord a presque doublé entre 2017 et 2020 en dépit du fait qu'une aide financière à la Ville de Saint-Jérôme ait été octroyée par le gouvernement du Québec pour un montant de 1 612 495 \$ afin de limiter les augmentations tarifaires pour 2019 et 2020. Dans un souci de rectitude et d'équité intermunicipale, la

ARTM- Coûts		2018	2019	Budget 2020
Richesse foncière	MRC	724 156 \$	730 744 \$	764 395 \$
Métro	MRC	73 580 \$	121 286 \$	136 573 \$
Train	MRC	739 180 \$	1 483 003 \$	1 562 113 \$
Mesures transitoires	MRC		(400 861 \$)	(451 543 \$)
sous total		1 536 916 \$	1 934 172 \$	2 011 538 \$
Autobus	VSJ	2 220 930 \$	1 897 665 \$	2 245 471 \$
Mesures transitoires	VSJ	247 058 \$	(493 642 \$)	(284 348 \$)
Transport adapté local	VSJ	761 552 \$	973 530 \$	515 993 \$
Transport adapté	VSJ	20 510 \$	4 287 \$	
sous-total		3 250 050 \$	2 381 840 \$	2 477 116 \$
TOTAL FACTURE ARTM		4 786 966 \$	4 316 012 \$	4 488 654 \$

Vous trouverez ci-dessus l'évolution prévues des contributions (en milliers) prévues pour Saint-Jérôme des tirées d'un extrait de la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain. Selon le tableau suivant la MRC RDN aurait payé pour 2018, 2019 et 2020 la somme de 5 485 626 \$.

Ville de Prévost se tourne vers la Commission municipale du Québec afin de convenir du montant réellement dû.

La démarche entreprise n'a pas pour objectif de remettre en question la participation

financière de la Ville de Prévost au financement du train de banlieue, mais bien de pourvoir aux intérêts des citoyens de Prévost en s'assurant que les sommes remboursées respectent toujours l'esprit des ententes convenues en 2002.